

# La Lettre du Maire - Mars 2002

## Sommaire

[Notre horizon](#)

[L'essentiel des Conseils: Conseil Municipal du 22 décembre 2001.](#)

[Conseil Municipal du 21 février 2002.](#)

[Conseil Municipal du 26 mars 2002](#)

[En vrac en vrai....en vrac](#)

## NOTRE HORIZON

Mars 2001, mars 2002 première année de gestion pour l'équipe municipale, moment propice pour faire un point entre élus sur le parcours accompli, moment d'observer l'envers du décor : celui que les élus ne connaissaient pas jusqu'à leur engagement pour la vie publique.

C'est naturellement dans le cadre d'une réunion amicale que les échanges d'idées, les satisfactions, les désappointements aussi, ont été largement abordés..., et la soirée s'est poursuivie autour d'un repas composé des mets préparés par les élus et leurs conjoints, le tout dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Pour chacun, ancien comme nouveau, l'expérience de ce nouveau mandat est soulignée comme un vrai enrichissement intellectuel, avec la prise de conscience de la possibilité de proposer et de réaliser des idées, de la plus anodine à la plus élaborée, pour le mieux être de tous les Castelneuvois.

Et dans un même temps, chacun dit sa découverte et son incompréhension quant aux délais requis pour faire aboutir un projet!

Les projets communaux sont, pour la majorité d'entre eux, aidés financièrement par l'Etat, la Région ou le Département, la Commune apportant sa part contributive aux dépenses. Et l'on découvre que l'argent public en provenance des collectivités territoriales comporte toujours des délais d'accessibilité, des conditions de participation et de déblocage tels qu'ils pourraient en faire perdre le latin à tout entrepreneur privé!

Sans parler des embûches dont quelques personnes, préoccupées par leurs seuls intérêts particuliers, s'emploient à jalonner la route!

En dépit de cela, la commune avance!

Les commissions municipales travaillent avec régularité, et sont des viviers de propositions nouvelles. Les travaux de réfection des routes, l'éclairage public, le réseau d'assainissement, bien d'autres choses encore sont des réalités quotidiennes.

L'équipe municipale veille à ses engagements électifs, et marque son attachement aux valeurs qui la fédèrent.

Comme l'exprimait une conseillère municipale: "la vie communale, c'est un choix assumé et assuré par chacun dans une équipe qui travaille sans bruit, dans la responsabilité et la cohésion. C'est valorisant."

Le Maire et les Conseillers, à votre écoute.

## L'ESSENTIEL DES CONSEILS

Conseil Municipal du 22 décembre 2001.

### \* Conversion des tarifs municipaux.

Tous les tarifs communaux (concessions au cimetière, location de la salle du MASET, baux de location, etc...)

doivent être convertis en euros. Le Conseil Municipal a décidé de mettre en oeuvre cette conversion sans évolution des tarifs.

**\* Mise en place de la loi sur la durée du temps de travail.**

À l' unanimité, le Conseil Municipal décide de réduire la durée hebdomadaire de travail des agents de la Municipalité à 35 heures en moyenne par semaine selon les modalités suivantes une diminution du temps de travail de 39 h à 37 h, et une compensation des heures dépassant la durée légale par des journées "ARTT".

Conseil Municipal du 21 février 2002.

**\* Assainissement:**

Les travaux d' assainissement des Gibous, Rb3, Grande Fontaine sont sur le point de se terminer. Il est désormais temps de prévoir un nouveau programme d' extension du réseau d' eaux usées qui concernera les chemins des Allées, de la Rouguière, des Collines, de l' Aire de la Couale, de la Cazette, du Noyer. La maîtrise d' oeuvre en sera confiée à la DDAF.

Signature du marché pour l' élaboration du schéma directeur d' assainissement.

**\* APD de la Salle polyvalente à caractère culturel.** Le 19/12/1999, le Conseil Municipal a approuvé l' avant projet sommaire relatif au projet de construction d' une Salle polyvalente à caractère culturel. Cet APS a permis de solliciter des subventions auprès des collectivités territoriales compétentes, subventions aujourd' hui accordées. Le Conseil Municipal approuve l' avant-projet détaillé à l' unanimité.

**\* Lancement d'une étude pour l'aménagement de la Place des Pins.**

La place des Pins, au Pré du Lac, constitue l' un des pôles économiques de la commune. Bordée par le chemin du Cabanon, elle forme un espace diversifié d' environ 5 000m<sup>2</sup>, où se côtoient diverses activités: commerçants, artisans, professions libérales, habitants, commerçants non sédentaires du lundi matin. En outre, cet espace offre des places de stationnement gratuites. Avec le développement des services municipaux, notamment ceux relatifs à la petite enfance, cet espace trouvera un complément d' activités. Le Conseil Municipal demande à la Commission environnement, cadre de vie, sécurité d' engager une réflexion sur l' aménagement du site.

**\* Désignation d'un membre du Conseil Municipal** à la commission d' évaluation des transferts de charges dans le cadre de la Communauté d' Agglomération de Sophia Antipolis. Dans le cadre de l' intercommunalité, le Code Général des Impôts oblige à la création d' une commission locale chargée d' évaluer les transferts de charges résultant des transferts de compétences des communes à l' communauté d' agglomération. Cette évaluation est très importante car elle permet de déterminer un juste calcul de l' attribution de compensation versée par la communauté d' agglomération aux communes. La commission fait une proposition pour l' évaluation des charges utilisée pour ce calcul, mais en définitive, ce sont les Conseils Municipaux qui donnent leur accord.

**\* Adduction d'eau potable**

Des extensions d' eau potable sont nécessaires aux quartiers des Basses Treilles et des Condamines. Le Conseil Municipal en demande la maîtrise d' oeuvre à la DDAF.

Conseil Municipal du 26 mars 2002.

**\* Le Budget:**

Afin de faciliter la compréhension des différents aspects budgétaires, quelques rappels:

Le compte administratif comptabilité communale tenue par la Commune.

Le Compte de Gestion du Receveur Municipal comptabilité communale tenue par le Receveur Municipal. Le Receveur Municipal joue le rôle d' un vérificateur des finances communales. La Commune est l' ordonnateur des dépenses, le Receveur les exécute.

**1 - Le compte administratif:**

Le compte administratif 2001 se clôture dans le respect des budgets votés en 2001. Le fonctionnement se solde

par un excédent de 8 375 KF. La section investissement fait ressortir un besoin de financement de 2 906 KF. Compte administratif et compte de gestion du Receveur Municipal mettent en évidence des résultats en tout point identiques.

## 2 - Affectation des résultats

L' excédent de la section de fonctionnement sert à combler le besoin de financement de la section investissement. Par décision à l' unanimité du Conseil Municipal, le solde (8 375 2 906) de 5 469 (F est affecté en recettes de fonct ionnement du budget de l' année 2002.

## 3 - Particularités des budgets 2001 et 2002:

Les exercices 2001 et 2002 sont des exercices comptables particuliers en raison du passage à l' Euro. Sur demande du Receveur Municipal, les comptes de l' exercice 2001 ont été arrêtés en novembre, ce qui ne fait que il mois en 2001. L' exercice 2002 comptera quant à lui, 13 mois.

En outre les 5 469 KF de solde du budget 2001 sont immédiatement convertis en Euros, Soit 834 €

## 4 - Budget primitif 2002:

Les recettes de fonctionnement cette année encore permettent de dégager un important auto-f inancement. Celui-ci s' élevant à la somme de 1 163~ contribuera à financer les investissements de l' année.

Les investissements majeurs décidés par le Conseil Municipal:

- la place des Pins: réaménagement
- la crèche : étude et programmation
- la salle polyvalente: programmations
- l' assainissement et l' eau potable: poursuite de l' extension des réseaux
- routes : entretien annuel du réseau routier communal
- aire de jeux: étude pour la création d' une aire de jeux pour enfants.

## 5 - Les taux des taxes:

Pour la cinquième année consécutive, le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les taux de ces taxes. La capacité financière de la Commune permet cette année encore de ne pas les augmenter.

Pour la première fois depuis l' existence des taxes, la Commune de Châteauneuf, de par son adhésion à la Communauté d' Agglomération, a voté que 3 taxes: la Taxe d' Habitation, la Taxe Foncière et la Taxe sur le Foncier Non Bôti.

## 6 - La Taxe Professionnelle:

À compter du 10 janvier 2002, la Taxe Professionnelle est votée par la Communauté d' Agglomération. Cette dernière a délibéré, fixant le taux de la Taxe Professionnelle Unique à 16,25 % et choisissant pour l' atteindre la durée maximale de 12 ans. Cela a pour conséquence de porter le taux de la T.P.U. à Châteauneuf de 13,53 % à 13,76 %.

\* La modification partielle du P.Q.S.

Pour permettre de réaliser la crèche, une modification mineure du P.O.S. est nécessaire. Elle concerne 4 parcelles situées chemin du Cabanon au Pré du Lac.

## \* **Informations relatives au projet de gymnase:**

Le projet de gymnase cantonal, sur un terrain situé sur la Commune de Châteauneuf, a évolué au fil du temps, pas toujours de façon très compréhensible, et susceptible de provoquer des interrogations sur son aboutissement.

Aujourd' hui, la faisabilité paraît tenir à une seule solution, pouvant être mise en oeuvre par la seule Commune de Châteauneuf.

Cette solution passe par la prescription de la mise en révision de l' actuel Plan d' occupation des Sols (P.O.S.), suivie d' une révision partielle, concernant les parcelles destinées à la construction du gymnase.

Si la visibilité de l' opération est dorénavant bien meilleure, nous nous devons de rappeler les principales étapes qui nous ont conduit à ce point.

Dans le courant de l' année 2000, la Commune a noué des contacts avec le propriétaire foncier d' une parcelle

sise à proximité du Collège. Le terrain en question, situé dans une zone non constructible au POS de Châteauneuf, devait faire l'objet, par les services du Département, d'une Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) emportant modification de la zone dans le cadre d'enquêtes publiques et rendre le terrain constructible. La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U.), parue en décembre 2000, et les décrets d'application publiés en avril 2001, ont profondément modifié les règles d'urbanisme. Il est apparu, après études et consultations de spécialistes, que cette loi S.R.U. ne permettait plus aux collectivités territoriales de réaliser des D.U.P. emportant modification de zonages. Le projet ne pouvait donc plus avancer dans ces conditions. C'est un "cavalier" placé opportunément dans un article d'une loi du 2 janvier 2002 portant sur les Sociétés d'Economie Mixte, qui permet à la Commune de procéder à une révision partielle de son P.O.S., mais non sans avoir préalablement procédé à la prescription de sa révision générale.

C'est précisément la décision que vient de prendre le Conseil Municipal : le projet de Gymnase peut ainsi poursuivre sa route.

Quant à la mise en oeuvre opérationnelle de la révision du P.O.S., elle dépendra d'une parfaite lisibilité du futur Schéma de Cohérence Territoriale (S.CO.T.) et de la volonté de l'assemblée municipale.

## **EN VRAC...EN VRAI...EN VRAC...EN VRAI**

### **LES CHIENS SONT LACHES DANS LA VILLE...**

Tous les élus sans exception sont confrontés à cette situation, personne n'a encore trouvé la solution miracle, parce qu'elle n'existe pas!

Ou bien, oui elle existe, mais elle est détenue par les propriétaires de ces fidèles compagnons de l'Homme. Certains ouvrent la porte, et hop le chien est libre comme l'air, libre d'aller poser ses déjections sur les trottoirs et les places!

D'autres, mais combien sont-ils, tiennent leur animal préféré en laisse et le conduisent vers des lieux moins "macadamisés", nous évitant par là même des désagréments! J'invite fermement les "jusqu'aboutistes de la liberté canine" à copier sans délai le comportement des "teneurs en laisse".

Les employés communaux, qui passent une part importante de leur temps à nettoyer les rues et trottoirs, auraient tant d'autres travaux à réaliser pour le mieux être de la communauté, si chacun décidait de prendre en compte l'environnement de tous!

Je compte sur la compréhension et le bon sens des résidents et promeneurs, sans cela, la dernière manière pour retrouver la propreté sera d'appliquer le principe "pollueurs payeurs".

### **LE ROND POINT DES MOUSQUETTES**

Le Département, par rentremise de la DDE du Pré du Lac, a lancé l'étude en vue de la construction d'un rond point "à l'anglaise" au quartier des Mousquettes sur l'axe du CD3.

Cette infrastructure routière permettra:

- \*Une sécurisation des piétons par la création de passages protégés et de cheminements piétonniers
- \*Une allure plus modérée des automobilistes dans une zone urbanisée et commerciale.
- \*Une meilleure distribution des véhicules dans les espaces commerciaux.

Les travaux devraient être réalisés dans le courant de l'année.

### **CHEMIN DE St ANDRIEU**

Nous approchons du but ! Le rétablissement d'une plate forme pour piétons et le confortement de la colline par clouage sont au programme des investissements communaux dans les semaines qui viennent. Après 6 années de démarches, de courriers, de demandes, de procédures, d'appel d'offre voilà que nous parvenons à nos fins. Bientôt, l'ouverture du chantier sous la maîtrise d'oeuvre de la Direction Départementale de l'Équipement de Pré du Lac.

### **STATIONNEMENT PLACE DE LA MAIRIE: RAPPEL!**

Habitants du Village de Châteauneuf, parents d'élèves accompagnant les enfants à l'école, utilisateurs des services publics et des activités culturelles ou sportives, utilisateurs de véhicules en tous genres, respectez la signalisation routière!

Le rond point de la Place de la Mairie doit rester libre en permanence pour permettre le retournement quotidien des bus transportant les enfants de nos écoles, les enfants du Collège, les habitants, les touristes, ainsi que les services de secours et d' incendie susceptibles d' intervenir.

Risque majeur de verbalisation par les services de la Gendarmerie ou le Garde Champêtre.

#### LA RENOVATION DE LA PLACE DES PINS.

Un projet conduit par la Commission du Cadre de vie, de renvironnement et de la sécurité.

La Place des Pins est un lieu fréquenté tous les jours de la semaine, par bon nombre de personnes.

Un remodelage de cet Espace est en cours d' étude. La Commission a souhaité tout d' abord écouter les riverains: leurs attentes, leurs préoccupations. Cela a fait l' objet de 3 réunions sur place.

La première a concerné les commerçants, artisans, professions libérales; elle a été suivie d'une réunion avec les habitants du pourtour de la Place Le lundi en fin de matinée, ce sont les commerçants non sédentaires qui étaient invités à exprimer leur point de vue.

Un questionnaire sera à disposition des chaland et visiteurs pour connaître également leurs perceptions. Une fois tous les éléments recueillis, la Commission travaillera avec un architecte urbaniste sur le projet. Celui ci sera alors présenté publiquement lors d' une réunion à la Salle du Maset. Les demandes de subventions seront sollicitées., et le projet pourra se concrétiser dans ... une année...

#### ASSAINISSEMENT: SONDAGES DU SOUS SOL

Dans le cadre du schéma directeur d' assainissement, la société responsable du projet a prévu d' effectuer 36 sondages en divers points de la Commune. Ces sondages sont destinés à analyser la nature du sous-sol. Nous remercions vivement toutes les personnes retenues et les invitons à collaborer à cette étude.

#### CARREFOUR DU PRE DU LAC

La sécurité du carrefour du Pré du Lac est une préoccupation majeure des élus communaux.

Le trafic actuel des poids lourds, des véhicules des particuliers, des cars de tourisme est déjà très dense. Il est susceptible de s' accroître encore, à la faveur de l' ouverture de la carrière de Gourdon à l' entreposage de mâchefers. La traversée des piétons, à certains moments de la journée devient aléatoire et parfois périlleuse.

Et cette situation est très fréquemment aggravée par le stationnement abusif et répréhensible d' automobilistes sur le carrefour!

La déviation de la route de Gourdon vers la route du Bar sur Loup et le Rond Point du Lac doit être une priorité pour le Département.

Le Maire de Châteauneuf a déjà attiré l' attention des pouvoirs publics à plusieurs reprises et demandé la réalisation de la déviation. Il a réitéré, sa demande auprès de Monsieur le Président du Conseil Général.

#### LE VALLON DU CAMP DE TENDE

Le Vallon du Camp de Tende, affluent de la Brague, a fait l' objet de diverses études commandées par la Mairie. Son recalibrage permettra d' endiguer les phénomènes de débordement et les inondations qui en découlent. Une opération de débroussaillage est en cours.

Les subventions ont été sollicitées auprès de l' Etat, de la Région et du Département. Une enquête publique qui fera l' objet d' une communication par voie de presse va être lancée très prochainement, préalablement à une Déclaration d' Intérêt Général à prendre par Monsieur le Préfet